Élections ordinales : un déblocage sans dissolution des Conseils régionaux

Compte Test - 2023-03-19 21:03:47 - Vu sur pharmacie.ma

Le Conseil du gouvernement, réuni le 16 mars 2023, a adopté le projet de Décret-loi 1-23-1 édictant des dispositions relatives à l'organisation des élections des Conseils régionaux. Contrairement à El Houssaine Louardi qui avait dissous les deux Conseils régionaux en se basant sur les dispositions prévues par le Dahir de 1976, le ministre de la Santé et de la protection sociale actuel a préféré nommer une commission administrative qui va être chargée de préparer les élections des deux Conseils régionaux des pharmaciens d'officine dans un délai de 6 mois. En faisant de la sorte, la tutelle évite ainsi de geler «l'activité» des deux Conseils régionaux des pharmaciens d'officine durant la période de transition qui va durer au moins six mois. Les conseillers actuels continueront de ce fait à jouir de toutes leurs prérogatives à l'exception des inscriptions aux tableaux des Conseils de l'Ordre et des Conseils disciplinaires. Ce Décret va ainsi mettre fin à une situation de non-droit qui a porté préjudice à la profession pharmaceutique et à tout le secteur du médicament et de la pharmacie durant plus de 4 ans. On espère que la rédaction du projet de régionalisation prendra en considération ces dépassements pour que la profession et le secteur n'aient plus à revivre le même cauchemar.